



Régime indemnitaire 2009 des Secrétaires Administratifs de l'Équipement

Références : circulaires DRH du 23 juin 2009 personnel AC et SD
circulaires DRH du 3 juin, du 5 juin et 14 août 2008

Mesures 2009

Revalorisation de 350 ou 550 euros pour les SAE suivant les régions, qui correspond à :

- reconduction du complément de 220 euros de 2008
- revalorisation de 130 euros au titre de 2009.

Pour les SAE des départements des régions 2 (voir en bas de page) qui ne bénéficient pas de l'ex-NBI dite prime géographique, les mesures quadriennales de rattrapage (même RI pour tous les SAE de l'ex-Équipement) sont appliquées pour la 2^{ème} année, ce qui explique le différentiel de 200 € sur le montant de la revalorisation entre les personnels des départements des régions 1 et 2.

L'administration avance à la vitesse d'un escargot... et les montants 2009 sont encore très loin des montants attribués aux personnels de l'Agriculture !

La CFDT demande à l'administration :

- le rattrapage de la part de l'ex-NBI (prime géographique) sur 3 ans et non 4 ans comme prévu,
- un alignement sur le régime indemnitaire des secrétaires administratifs de l'Agriculture dès 2010, puis sur celui des personnels des Finances,
- que la modulation reste exceptionnelle, la plus minimale possible et, à tout le moins, identique pour tous les SAE,
- pas de Prime de Fonction et de Résultats pour les catégories B.

Rappel

En 2008, à la suite d'un recours, l'administration, par une circulaire du 14 août 2008, a diminué de manière substantielle le montant des primes attribuées aux secrétaires administratifs des départements en régions 1. Elle précisait dans cette même circulaire que « le montant de leurs dotations indemnitaires individuelles ne subirait pas de perte ».

Ce principe est maintenu en 2009.

Pour tous les agents, **la part relative à l'ex-NBI prime géographique de 810 € et la prime de 400 € ne sont pas modulables.**

La modulation individuelle pour le corps des SAE est comprise :

- de 0,90 à 1,10 en services déconcentrés y compris Ile de France,
- de 0,80 à 1,20 en administration centrale.

Chaque agent doit recevoir avant la fin de l'année une notification individuelle l'informant du montant de ses primes et de son coefficient.

régions 1

Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de France, Picardie, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie et Basse-Normandie (*régions dotées de l'ex NBI dite géographique*).

régions 2

Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, et Outre Mer.



SAE en Administration Centrale

	2008			2009			revalorisation	Agriculture 2008
	part modulable	part fixe ex-NBI	dotation globale	part modulable	part fixe	dotation globale		
SAE classe normale <éch 6	4 915	810	5 725 €	5 265	810	6 075	+ 350	7 082
SAE classe normale >éch 6	5 995	810	6 805 €	6 345	810	7 155	+ 350	7 806
SAE classe supérieure	6 875	810	7 685 €	7 225	810	8 035	+ 350	8 133
SAE classe exceptionnelle	8 015	810	8 825 €	8 365	810	9 175	+ 350	8 941

SAE en Services Déconcentrés

	2008			2009			revalorisation	Agriculture 2008
	part modulable	part fixe ex-NBI	dotation globale	part modulable	part fixe ex NBI	dotation globale		
Régions 1								
SAE classe normale <= 380	3 930	810 ex-NBI	4 740	4 280	810 ex NBI	5 090	+ 350	4 817
Régions 2								
SAE classe normale <= 380	3 930	200	4 130	4 280	400	4 680	+ 550	4 817
SAE classe normale > 380	3 930	200	4 130	4 280	400	4 680	+ 550	6 045
SAE classe supérieure	4 415	200	4 615	4 765	400	5 165	+ 550	6 627
SAE classe exceptionnelle	4 780	200	4 980	5 130	400	5 530	+ 550	6 866

Vos représentants à la CAP nationale des Secrétaires administratifs de l'Équipement

Odile COPPÉE (DDE 57)

Tél : 03.87.34.33.64

Marie-Claire TILLIET (AC - DGITM)

Tél : 01.40.81.16.43

Vous trouverez sur le site Internet de l'USEE CFDT es coordonnées des élues et élus en CAP ou CCP nationales, des secrétaires de sections, etc....

N'hésitez pas à le consulter soit :

sur l'internet (web) : <http://www.ufe-cfdt.org>

sur l'intranet MEEDDM : <http://cfdt-ufe.syndicat.i2>